



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Le Bureau du Grand Conseil
du canton de Fribourg
Rue de la Poste 1
Case postale
1701 Fribourg

Fribourg, le 27 juin 2017

Plan de mobilité dans le quartier du Bourg à Fribourg (mandat 2013-GC-122) Transmission du rapport d'étude

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Le mandat cité en titre a été transmis à la Chancellerie d'Etat le 8 avril 2014. Sa prise en considération a été acceptée par le Grand Conseil en date du 16 mai 2014. Une prolongation de délai à mai 2017 a toutefois été accordée pour permettre au Conseil d'Etat de définir au préalable une orientation stratégique générale en matière de plans de mobilité.

A cette effet, le Conseil d'Etat a institué, le 30 juin 2015 un groupe de travail (GT) « Plans de mobilité » constitué de représentants du Service des bâtiments, du Service de la mobilité, de l'Administration des finances, du Service du personnel et d'organisation, de la responsable du développement durable et présidé par le Secrétariat général de la DAEC. Le GT a pour missions de soutenir et conseiller les Directions et services dans l'élaboration de leurs plans, de les préavisier et de les coordonner au sein de l'administration cantonale. En premier lieu, il a établi une directive et un catalogue de mesures lesquels ont été validés par le Conseil d'Etat le 6 juin 2016. La Directive définit notamment les objectifs et le contenu des plans de mobilité, les principes de financement et le catalogue des mesures applicables. Le GT a également validé le cahier des charges du mandat pour le plan de mobilité du Bourg et préavisier le rapport d'étude.

Une fois le cadre général ainsi posé, un Groupe de suivi pour le plan de mobilité du Bourg a été institué par arrêté le 28 juin 2016 par le CE afin d'accompagner les travaux d'élaboration du plan de mobilité du Bourg. Il comprenait le Secrétaire général puis la Secrétaire générale DAEC, Président-e, ainsi que des représentant-e-s de la Chancellerie (depuis février 2017, Madame la Chancelière elle-même), de la DSJ, de la DIAF, du SBat et du SMO. Ce groupe s'est réuni six fois de septembre 2016 à mai 2017 pour valider chaque étape de l'étude.

Conformément à la directive sur les plans de mobilité et comme annoncé par le Conseil d'Etat dans sa réponse du 8 avril 2014, l'étude du plan de mobilité du Bourg, dont le rapport vous est transmis en annexe, a :

- > défini le périmètre du site et listé les unités concernées ;
- > fait un diagnostic de la situation actuelle en termes de mobilité pendulaire et professionnelle ;
- > fixé des objectifs concrets ;
- > évalué les mesures du catalogue, montré les conséquences attendues de ces mesures et retenu celles jugées pertinentes pour le Bourg ;
- > proposé un planning de mise en œuvre de ces mesures.

Le diagnostic sur la mobilité actuelle pendulaire et professionnelle du personnel de l'Etat se base sur les résultats d'une enquête de mobilité et d'une analyse d'accessibilité en fonction du domicile des employé-e-s. Il a mis en évidence les éléments suivants :

- > Une part modale voiture solo déjà actuellement faible (30 %), à cause notamment des possibilités limitées de stationnement en ville de Fribourg et des directives internes déjà existantes à l'Etat, avec une utilisation des alternatives déjà importante : transports publics (29 %), combinaison de plusieurs modes (17 %), mobilité douce (16 %). Toutefois, un potentiel de report de la voiture solo sur d'autres modes demeure, notamment vers le vélo ou le vélo électrique, ou encore vers les combinaisons de plusieurs modes (utilisation de P+R) et le covoiturage.
- > Plus de trois quarts des employé-e-s effectuent des déplacements de service, dont 38 % régulièrement. La moitié des employé-e-s concernés par les déplacements professionnels utilisent leur véhicule privé de manière régulière ou occasionnelle. Les modes les plus utilisés pour les déplacements réguliers sont les véhicules de service (44 %) et les transports publics (25 %). Les modes plus utilisés pour les déplacements occasionnels sont les transports publics (38 %), la marche à pied (30 %) et la voiture privée (30 %). Il existe un fort potentiel de report de la voiture privée vers les véhicules de service et l'auto-partage, ainsi que vers les vélos électriques de service pour les déplacements au sein de l'agglomération.
- > Le ratio de places de stationnement par employé-e (0,22) est conforme à la réglementation en vigueur. Toutefois, il ne couvre que deux tiers de la demande actuelle en stationnement (118 places contre une demande actuelle d'environ 170 places). La demande de stationnement non satisfaite est essentiellement reportée sur du stationnement privé et une très faible partie sur l'espace public. Du fait des nombreux temps partiels (45 % des employé-e-s), il serait possible de mutualiser davantage le stationnement pour atteindre un taux de mutualisation d'environ 109 % (129 attributions pour 118 places).
- > Le trafic généré par le site représente moins de 5 % du trafic accédant au Bourg sur la journée. Cependant, il représente entre 10 % et 15 % du trafic aux heures de pointe. En effet, malgré la relative liberté d'horaires du personnel de l'Etat, les déplacements pendulaires sont très concentrés sur les heures de pointe et le télétravail est pour le moment peu répandu.

Sur la base de ce diagnostic, des objectifs ciblés ont été fixés pour les déplacements pendulaires et les déplacements professionnels.

- > Pour les déplacements pendulaires :
 - Montrer l'exemplarité de l'Etat en termes de mobilité, tout en restant un employeur attractif ;
 - Gérer équitablement et de manière optimisée les ressources en stationnement pour éviter les reports sur chaussée et parkings privés ;
 - Réduire les déplacements en encourageant les alternatives déjà existantes ;
 - Abaisser la part modale «voiture solo» à 20 % et encourager la MD, les TP et les combinaisons de plusieurs modes.
- > Pour les déplacements professionnels :
 - Limiter au maximum le recours à la voiture privée ;
 - Communiquer sur les mesures ;
 - Simplifier et élargir l'accès aux véhicules de service et/ou en auto-partage ;
 - Optimiser le temps de déplacement des employé-e-s et abaisser le coût global des déplacements professionnels pour l'Etat ;
 - Réduire les déplacements en exploitant mieux les possibilités de conférence / réunion à distance.

Pour atteindre ces objectifs, les mesures figurant dans le catalogue actuel ont été analysées de manière approfondie. Presque toutes les mesures du catalogue ont été retenues et seront mises en œuvre rapidement. Le Conseil d'Etat prévoit en effet de désigner un coordinateur mobilité pour le site du Bourg et de le charger d'élaborer, d'ici la fin de l'année, les documents de mise en œuvre du plan (guide à l'usage du personnel de l'Etat, table avec les indicateurs de suivi, etc.).

Par ailleurs, concernant la problématique du stationnement dans le quartier du Bourg, l'étude a mis en évidence un potentiel de complémentarité d'usage pour les besoins du quartier en soirée et la nécessité de revoir l'arrêté sur le stationnement. Cette révision, qui avait déjà été décidée par le Conseil d'Etat en juin 2016, est en cours au SBat, avec le soutien du SMO et du Secrétariat général DAEC. Elle vise notamment à tenir compte des prix du marché, assurer une équité de traitement des employé-e-s sur l'ensemble du territoire cantonal et intégrer la possibilité de complémentarité d'usage des parkings.

Enfin, l'étude a mis en évidence l'opportunité de prévoir des mesures supplémentaires dans le catalogue. Le Conseil d'Etat a déjà accepté la mesure 4 (révision de l'arrêté qui est en cours) et a validé l'intégration dans le catalogue des mesures 1 et 5 (encouragement à l'inscription sur une plate-forme de covoiturage et communication, promotion et suivi). En revanche, les mesures 2 et 3 (constitution d'un fonds pour la mobilité et subventions) ne peuvent être envisagées que pour l'ensemble du personnel de l'Etat et nécessitent des réflexions complémentaires approfondies pour en étudier la mise en œuvre.

En espérant que vous serez satisfaits de l'exécution de ce mandat, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :



Maurice Ropraz
Président



Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Annexe

—

Plan de mobilité du Bourg, rapport, juin 2017